

commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 7(b) de l'ordre du jour

CX/CF 07/1/8 Rev.
Février 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Première session
Beijing (Chine), 16 - 20 April 2007

PROJET DE CONCENTRATION MAXIMALE POUR LES AFLATOXINES TOTALES PRÉSENTES DANS LES AMANDES, LES NOISETTES ET LES PISTACHES « PRÊTES À CONSOMMER »

Observations à l'étape 6, en réponse à la lettre circulaire CL 2006/42-CF, présentées par le Brésil et l'Iran

BRÉSIL

Le Brésil considère qu'il est prématuré d'établir la limite maximale de 8 µg/kg pour les aflatoxines totales contenues dans les amandes, les noisettes et les pistaches « prêtes à consommer », parce que le Comité, à sa dernière session (trente-huitième session du CCFAC), est convenu d'inclure dans la liste des priorités d'évaluation par le JECFA (ALINORM 06/29/12, annexe XXXII) l'évaluation de l'exposition alimentaire aux aflatoxines totales contenues dans les fruits à coque « prêts à consommer » et l'impact de l'exposition liée à des limites maximales hypothétiques de 4, 8, 10, 15 µg/kg. Par conséquent, nous proposons d'attendre des informations supplémentaires avant de prendre une décision.

IRAN

De plein accord avec le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) à sa trente-huitième session, la délégation iranienne auprès dudit Comité est d'avis que la limite maximale de 15ppb pour les aflatoxines totales présentes dans les amandes, les noisettes et les pistaches « prêtes à consommer » est sans risque pour les consommateurs, et qu'elle est réalisable par les producteurs de ces fruits à coque et de leurs produits connexes, à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, dans le but de ne pas entraver le processus d'examen par étape de la question par le Comité, l'Iran a choisi de ne pas faire opposition à l'avant-projet de limite maximale de 8ppb au total, sous réserve de l'analyse et de l'évaluation de la limite proposée, ainsi que des autres limites supérieures et inférieures, par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), sur la base des données les plus récentes mises à disposition par les pays producteurs et les pays consommateurs de ces denrées agricoles.

En attendant d'examiner les résultats de l'évaluation du JECFA sur la question, la délégation iranienne se réserve le droit de reconsidérer sa position actuelle sur le sujet.